

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-142

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 6

FINANCES PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SA D'HLM LA RANCE

La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a modifié les règles de gouvernance des sociétés anonymes d'HLM. Le législateur a notamment

ouvert un droit de participer à l'actionnariat de ces sociétés aux Régions, aux Départements et à certains établissements publics de coopération intercommunale sur les territoires desquels sont implantés des logements appartenant aux SA d'HLM.

Par courrier du 19 avril 2021, la SA d'HLM « La Rance » vient porter à la connaissance de Lamballe Terre & Mer que compte tenu de l'implantation du patrimoine sur son territoire (99 logements au 31 décembre 2020), cette dernière dispose du droit d'entrer au capital de la SA, pour y détenir, avec les autres collectivités et établissements publics intéressés, un total de 23,33% des droits de vote.

Vu le décret n°2004-641 du 1^{er} juillet 2004 permettant à Lamballe Terre & Mer de se porter acquéreur d'une seule action au prix de 10 centimes d'euros,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de souscrire une part du capital de la SA d'HLM « La Rance » au prix de 10 centimes,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le

9 JUL. 2021

Affiché le

9 JUL. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armo, le

Le Président,

9 JUL. 2021



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text: 'COMMUNAUTE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE LAMBALLE TERRE & MER -22-'. The signature is a cursive scribble that overlaps the stamp.